

Réunion des Délégués du Personnel

Service ISO Toulouse

11 Janvier 2017

COLLEGE UNIQUE			
TITULAIRES	PRESENT	SUPPLEANTS	PRESENT
François LINANT	X	François DASSANCE	X
Sébastien ANNEREAU	X	Cyril PROCH	X

Présents direction :

Rodolphe FAVREL
Stéphanie GIRAUD

1. L'usage d'entreprise du café gratuit a disparu avec le déménagement pour les employés travaillant sur le site de PASTEL, pourquoi ? Sachant qu'une machine à dosette est disponible sur ce site, une majorité des salariés voudrait un retour à l'ancien système de commandes de dosettes comme l'usage le veut.

Réponse : L'usage d'entreprise du café gratuit n'a pas disparu. Les collaborateurs bénéficient d'un café gratuit par jour au distributeur de « la place du village ». Le management de TCS et TS souhaitent encourager les collaborateurs à se regrouper sur la place du village lors des moments de pauses.

2. La participation au repas, 4 ,94€, faite aux employés présents sur Pastel est moins importante que celle de ceux sur le CNES, 5.80€. Pourquoi ?

Réponse : La participation employeur du repas au sein du nouveau RIE du site de PASTEL a été défini en référence au prix du menu et des pratiques au sein des établissements de TCS. La participation au repas du CNES a été définie antérieurement dans un autre contexte.

3. L'utilisation d'une tasse dans le distributeur de café ne revient pas moins cher que de prendre le gobelet plastique jetable. Pourquoi ce geste écologique n'est pas récompensé par un coût de la boisson moins cher ?

Réponse : Cette question sera posée à Elior lors de la prochaine commission RIE.

4. Où se trouve les différents containers de récupération (piles, bouchons plastiques...) que nous avons au PTC ?

Réponse : Le container de récupération de piles, ainsi que celui pour les DEEE sont disponibles dans le local imprimante/archivage du plateau B. La récupération des bouchons sera remise en service prochainement sur l'espace café du R+2.

5. Quels sont les horaires d'ouverture de l'infirmerie ?

Réponse : Pour le mois de janvier, l'infirmerie est ouverte de 8h à 11h30 et de 13h à 16h30. Ces horaires vont changer prochainement avec l'arrivée du médecin.

Les portes coupe-feu ne restent pas ouvertes toutes seules comme prévues et sont bloquées par des cartons, n'est-ce pas dangereux pour la sécurité du site (porte coupe-feu) ? Les plans d'évacuation indiquent tous « vous êtes ici » plusieurs fois sur le même plan, quand est-il prévu de les mettre à jour ?

Réponse : Ce point concernant l'ouverture des portes coupe-feu a été résolu. Les portes coupe-feu peuvent être maintenues ouvertes en fonctionnement normal. Les plans d'évacuation définitifs seront installés en février

6. Il n'y a pas de poubelles dans les bureaux. Deux sont disponibles par demi-étage au niveau des imprimantes. Quelles en sont les raisons ? En cette période hivernale où les virus et rhumes sont nombreux et les kleenex aussi. Est-il possible d'avoir une corbeille par open space pour les différents déchets ?

Réponse : Comme sur tous les nouveaux sites Thales, les corbeilles au bureau ont été remplacées par une collecte d'étage ou de plateau. Il est aisé d'y déposer ses déchets lorsqu'on se déplace sur le plateau, à l'occasion d'une pause par exemple. Nous vous rappelons que l'INRS recommande 5 minutes de pause toutes les heures.

7. Où se trouvent les panneaux d'affichage ? Ceux des DP ?

Réponse : Les panneaux d'affichage sont situés au RDC, près des PNG côté lac. Les panneaux syndicaux et Direction sont présents. Le panneau DP reste à installer.

8. L'évaluation des risques résultant de l'exposition des travailleurs à des champs électromagnétiques et qui doit être faite au 1er janvier 2017 selon le décret no 2016-1074 du 3 août 2016 est-elle prévue sur le site Pastel avec la mise à jour du Document Unique des risques sur ce nouveau site ?

Réponse : La mise en œuvre des dispositions prévues par ce décret sera pilotée de manière conjointe sur les différents sites de TCS. Toutefois, l'aménagement du nouveau site de Labège n'est pas encore finalisé et il n'est pas exclu que le positionnement ou le nombre des bornes Wifi soit modifié. Dans ce cadre, l'analyse des champs électromagnétiques sur le site est prématurée. Le Document Unique d'Evaluation des risques sera remis à jour en ce début d'année, dans la perspective d'une validation lors de la réunion ordinaire du CHSCT du mois de mars.

9. Est-il possible de ne plus bénéficier du restaurant d'entreprise, pour les salariés qui en font la demande, et de se faire rembourser 5.80€ par repas comme les gens travaillant sur le site du CNES ?

Réponse : La mise à disposition des collaborateurs du site de Labège d'un RIE améliore l'environnement de travail des collaborateurs. Les collaborateurs sont libres de ne pas y déjeuner. Nous considérons cette requête comme non recevable.

10. Les salariés étant basé à Pastel mais travaillant ponctuellement au CNES peuvent-ils bénéficier d'une participation à leur repas s'ils déjeunent au restaurant du CNES. Ou sont-ils obligés de revenir sur le site de Pastel et se faire rembourser les indemnités kilométriques de 2 allers-retours CNES-Pastel. Sur quel code d'imputation (ISO, Projet(s)) ? Est-il possible d'avoir une note sur ce sujet ?

éponse : Ce sujet a déjà été évoqué lors d'une réunion DP précédente. Le collaborateur qui dispose d'un badge permanent pour rentrer sur le site CNES et qui doit s'y rendre pour des raisons opérationnelles peut déjeuner au réfectoire du CNES. Il sera remboursé du montant de son repas sur note de frais au tarif en vigueur. Si le CNES est fermé ce jour-là (JRTT), le collaborateur reviendra déjeuner sur le site de PASTEL.

11. Certains bureaux sont trop froid, d'autres trop chaud. Comment est faite la gestion de la climatisation/chauffage ? Est-elle déjà en mode fonctionnelle ou toujours en cours de réglage ?

Réponse : Le système est centralisé et il faut quelques jours pour stabiliser un bâtiment comme PASTEL. Une semaine après l'accueil des collaborateurs sur ce nouveau site, la gestion technique du chauffage est encore en cours de réglage. Tous les dysfonctionnements doivent être remontés au correspondant Moyens Généraux TCS pour permettre leur prise en compte rapide.

12. Est-il prévu d'avoir d'autres aménagements que des sièges dans la place du village (téléviseur, piano...)?

Réponse : De nouveaux aménagements ne sont pas prévus pour le moment.

13. Des sonnettes/interphones sont-elles prévues à l'entrée des halls A et B (oubli du badge à son bureau par exemple) ?

Réponse : Nous rappelons que le port du badge en permanent (et en évidence) est obligatoire. La circulation à l'intérieur des plateaux ne peut se faire sans badge. Il est donc recommandé de ne pas l'oublier car des sonnettes ou interphones ne sont pas prévues à l'entrée des halls.

14. Des brochures/panneaux TCS sont-ils prévus à l'accueil du site ?

Réponse : Une signalétique commune TS/TCS est en cours d'élaboration.

15. Certains salariés trouvent la circulation dans le parking dangereuse en raison d'une mauvaise visibilité en sortie de rampe d'accès aux étages. Est-il possible de faire installer des miroirs de sécurité dans le parking sur les zones de montée-descente afin d'éviter des accidents?

Réponse : Ce point sera abordé lors de la prochaine réunion du syndic de copropriété

16. Quel est le code d'imputation pour les réunions de DP ? Quel est le nombre d'heure de délégations ?

Réponse : Les élus titulaires disposent de 15h/mois. Nous attendons la validation du volume concernant la préparation et la participation aux réunions.

17. GPEC. Point sur la GPEC.

Réponse : Les évolutions pourront être présentées après la CEF du 16 janvier prochain.

18. ECO. Point économique (PC, CA, taux de staffing...).

Réponse : Le point est réalisé en séance.